



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 19 février 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim est également présent.

**1**                    **RÉSOLUTION 2024-02-033**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**2**                    **RÉSOLUTION 2024-02-034**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

*8.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-557 portant sur l'économie de l'eau potable*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2024
4. Information aux citoyens
  - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et ressources humaines
  - 6.1. Autorisation de paiement des dépenses du mois janvier 2024
  - 6.2. Autoriser le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget 2024



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

- 6.3. Confirmer l'embauche de Monsieur Jacques Allard, à titre de pompier à temps partiel
- 6.4. Nomination de responsables pour les demandes de vérifications d'antécédents judiciaires
- 6.5. Signataire autorisé auprès de tous les organismes
- 6.6. Représentant autorisé pour les services électroniques : clicSÉQUR Entreprises et portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGMAR)
7. Sécurité publique
  - 7.1. Autorisation de paiement et décompte no. 4 à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
8. Travaux publics et hygiène du milieu
  - 8.1. Autorisation de paiement no. 7 à l'entrepreneur Hydro-Mec Hp pour la mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration
  - 8.2. Autorisation d'appel d'offres pour le remplacement du réseau sanitaire et l'ajout d'un réseau pluvial sur la rue de l'Église
  - 8.3. Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – dossier TLH73624 – Projet remplacement de ponceau chemin de la Rivière-Rouge
  - 8.4. Autoriser Transport Adapté et Collectif Laurentides (TACL) à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention au transport adapté et paiement de la quote-part annuelle 2024
  - 8.5. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
  - 8.6. Accepter l'offre de service de Recyclage Jorg Inc. pour la levée des conteneurs de l'écocentre – saison 2024
  - 8.7. Service d'ingénierie de la FQM pour une inspection visuelle de chemins
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
  - 9.1. Renouvellement du contrat avec le centre canin Le Refuge pour le contrôle des chiens sur le territoire de la municipalité pour l'année 2024
  - 9.2. Désignation de l'employé(e) désigné(e) local et substitut – application de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage 2023 à 2026
  - 9.3. Organisme des Bassins versants (OBV) des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon – renouvellement du partenariat pour la poursuite du programme de suivi de la qualité de l'eau à L'Ascension



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

- 9.4. Abolition et fermeture d'une partie du chemin du Lac-du-Gros-Brochet
- 9.5. Mandater la directrice de l'urbanisme et des travaux publics pour faire les démarches nécessaires avec le Centre de Services Scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) pour la vente d'une parcelle de terrain
- 9.6. Mandater la directrice de l'urbanisme et des travaux publics pour faire les démarches nécessaires pour l'achat d'une parcelle de terrain derrière l'Église
- 9.7. Mandater la directrice de l'urbanisme et des travaux publics pour une demande de déplacement de poteau auprès de Bell
- 9.8. Demande d'aide à la MRC d'Antoine-Labelle pour relancer le projet « Lac Brochet »
- 9.9. Mandater la Directrice de l'urbanisme et des travaux publics pour faire les démarches nécessaires pour l'arpentage du chemin des Pinsons
- 9.10. Mandater la directrice de l'urbanisme et des travaux publics à faire les démarches pour procéder à un plan de lotissement au Lac Mousseau
- 9.11. Appui aux propriétaires de l'Église pour le programme d'aide financière à la restauration patrimoniale
10. Loisirs, culture et vie communautaire
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance

**3** **RÉSOLUTION 2024-02-035**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 15 JANVIER 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
30 JANVIER 2024**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2024, tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**4** **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 Maire

**5** **PÉRIODE DE QUESTIONS**



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

**6.1**                    **RÉSOLUTION 2024-02-036**  
**APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE**  
**JANVIER 2024**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de janvier 2024, au montant de 468 139,90 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.2**                    **RÉSOLUTION 2024-02-037**  
**AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**  
**PRÉVUES AU BUDGET 2024**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT que ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2024**

Description	Montant
Salaires élus	88 647 \$
Salaires	1 044 179 \$
Cotisations de l'employeur	204 842 \$
Poste	7 050 \$
Communications	30 960 \$
Assurance générale	46 629 \$
Services de la Sûreté du Québec	123 575 \$
Contrats (dénéigement et patinoire)	23 353 \$
Immatriculation des véhicules	12 874 \$
Cotisations et abonnements	8 432 \$
Frais bancaires	7 500 \$
Location bâtiments et terrains	15 935 \$
Essence et carburant	63 640 \$
Électricité	25 580 \$
Quotes-parts et équipements supralocaux	405 090 \$
Intérêts dette à long terme	31 767 \$
Remboursement dette à long terme	147 100 \$



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

Remboursement fonds de roulement	17 767 \$
Total des dépenses incompressibles	2 304 920 \$
Total du budget	3 142 025 \$
% des dépenses incompressibles sur le budget total	73%

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.3**                    **RÉSOLUTION 2024-02-038**  
**CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR JACQUES ALLARD,**  
**À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de monsieur Jacques Allard, à titre de pompier à temps partiel, et que celle-ci est terminée (résolution 2023-02-035);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de confirmer l'embauche de monsieur Jacques Allard, à titre de pompier à temps partiel, et ce, à compter du 19 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.4**                    **RÉSOLUTION 2024-02-039**  
**NOMINATION DE RESPONSABLES POUR LES DEMANDES DE**  
**VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que le directeur général par intérim, monsieur Marc St-Pierre ou la directrice générale adjointe, madame Céline Chicoine, soient autorisés à faire les demandes de vérification d'antécédents judiciaires, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension lorsque requis lors d'embauche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**6.5**                    **RÉSOLUTION 2024-02-040**  
**SIGNATAIRE AUTORISÉ AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISMES**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de désigner monsieur Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim, signataire autorisé pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension auprès de tous organismes bancaires gouvernementaux et autres en lien avec la municipalité, à compter du 13 février 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

**6.6** **RÉSOLUTION 2024-02-041**  
**REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LES SERVICES**  
**ÉLECTRONIQUES : CLIQSEUR ENTREPRISES ET PORTAIL**  
**GOVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET**  
**RÉGIONALES (PGMAR)**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu :

De nommer monsieur Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim, responsable des services électroniques et représentant autorisé pour les services électroniques clicSÉQR Entreprises;

De nommer monsieur Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim, responsable des services électroniques du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**7.1** **RÉSOLUTION 2024-01-042**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 4 À**  
**L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION POUR**  
**LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET**  
**RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no. 4 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GBA Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le décompte no. 4 et d'autoriser le paiement à Groupe Laverdure Construction au montant de 163 252,35 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**8.1** **RÉSOLUTION 2024-02-043**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NO. 7 À**  
**L'ENTREPRENEUR HYDRO-MEC HP – PROJET MISE À NIVEAU**  
**DE LA STATION DE POMPAGE ET DU POSTE DE RÉPARTITION**  
**DES DÉBITS AUX CHAMPS D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Hydro-Mec HP Inc, pour le projet de mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration (résolution 2022-10-245);



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no 7 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Équipe Laurence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'approuver le décompte no 7 et d'autoriser le paiement à Hydro Mec HP Inc, au montant de 20 132,48 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.2**

**RÉSOLUTION 2024-02-044  
AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT  
DU RÉSEAU SANITAIRE ET L'AJOUT D'UN RÉSEAU PLUVIAL SUR  
LA RUE DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux différentes étapes d'appel d'offres pour le remplacement du réseau sanitaire et l'ajout d'un réseau pluvial sur la rue de l'Église.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**8.3**

**RÉSOLUTION 2024-02-045  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET  
REDRESSEMENT – DOSSIER TLH73624 – PROJET  
REMPLACEMENT DE PONCEAU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-  
ROUGE**

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière octroyée dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) signée en date du 19 janvier 2023 au montant de 3 377 700 \$ pour le projet – remplacement de ponceau chemin de la Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique et la caractérisation sommaire des sols a été produite par la firme DecEnviro en juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à la firme AG Environnement pour l'étude écologique et demande d'autorisation ministérielle à la réalisation des travaux (résolution 2023-04-085)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire compléter la totalité des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de demander une prolongation pour l'achèvement des travaux et ce jusqu'au plus tard le 16 novembre 2024 pour le dossier TLH73624.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

8.4

**RÉSOLUTION 2024-02-046  
AUTORISER TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF  
LAURENTIDES (TACL) À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE  
SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ ET PAIEMENT DE LA  
QUOTE-PART ANNUELLE 2024**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif Laurentides pour assurer les services de transport adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ladite entente se renouvelle automatiquement, au 31 décembre de chaque année, pour une période additionnelle d'un an, à moins que l'une des parties avise l'autre par écrit de son intention de ne pas renouveler, au moins 90 jours avant son expiration;

CONSIDÉRANT le Programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension contribue en 2024 au service de transport adapté pour un montant 6 473,25 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu :

Que la municipalité de L'Ascension autorise Transport adapté et collectif Laurentides (TACL) à déposer au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente.

D'autoriser le paiement de la quote-part annuel à Transport adapté et collectif Laurentides au montant de 6 473,25 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

8.5

**PROJET DE RÉSOLUTION 2024-02-047  
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR  
L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) (2024 À  
2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU  
QUÉBEC ET DU CANADA**

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en oeuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que la Municipalité de L'Ascension demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure, dès le début de l'automne, une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, à la députée Madame Chantal Jeannotte, représentante à l'Assemblée nationale et Madame Marie-Hélène Gaudreau, représentante à la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

**8.6**                    **RÉSOLUTION 2024-02-048**  
**ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE RECYCLAGE JORG INC.**  
**POUR LA LEVÉE DES CONTENEURS DE L'ÉCOCENTRE – SAISON**  
**2024**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de service de Recyclage Jorg Inc. pour la levée des conteneurs de l'Écocentre – saison 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**8.7**                    **RÉSOLUTION 2024-02-049**  
**SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA FQM POUR UNE INSPECTION**  
**VISUELLE DE CHEMINS**

CONSIDÉRANT qu'il y a une courbe prononcée sur le chemin des Îles;

CONSIDÉRANT qu'une inspection doit être faite sur une partie du chemin des

Îles ainsi que sur une partie du chemin de la Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de mandater le service d'ingénierie de la FQM pour une inspection visuelle desdits chemins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**8.8**                    **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 2024-557 PORTANT SUR L'ÉCONOMIE DE L'EAU**  
**POTABLE**

Avis de motion est donné par madame Annie Chevalier qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2024-557 portant sur l'économie de l'eau potable.

**9.1**                    **RÉSOLUTION 2024-02-050**  
**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE CENTRE CANIN LE**  
**REFUGE POUR LE CONTRÔLE DES CHIENS SUR LE TERRITOIRE**  
**DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2024**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de renouveler le contrat de contrôle des chiens et de fourrière pour l'année 2024 avec le Centre canin le Refuge, et ce pour un montant de 1 795 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

**9.2**                    **RÉSOLUTION 2024-02-051**  
**DÉSIGNATION DE L'EMPLOYÉ DÉSIGNÉ LOCAL ET SUBSTITUT**  
**– APPLICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE**  
**À LA GESTION DES COURS D'EAU ET À LA RÉALISATION DE**  
**TRAVAUX DE NETTOYAGE 2023 À 2026**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de désigner madame Kim Hut, directrice de l'urbanisme et des travaux publics, pour agir à titre d'employée désignée local pour la mise en application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage intervenue avec la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de nommer monsieur Alban Meilleur comme substitut à l'employée désignée local.

Cette résolution annule la résolution numéro 2012-03-106.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**9.3**                    **RÉSOLUTION 2024-02-052**  
**ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE,**  
**PETITE NATION ET SAUMON - RENOUELEMENT DU**  
**PARTENARIAT POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME DE SUIVI**  
**DE LA QUALITÉ DE L'EAU À L'ASCENSION**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de renouveler le partenariat avec l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon pour l'année 2024 concernant la poursuite du Programme de suivi de la qualité de l'eau à L'Ascension, et ce, au coût de 2 739,30 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**9.4**                    **RÉSOLUTION 2024-02-053**  
**ABOLITION ET FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU**  
**LAC-DU-GROS-BROCHET**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, une municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par résolution;

CONSIDÉRANT que le conseil juge appropriées la fermeture et l'abolition d'une partie du chemin du Lac du-Gros-Brochet, soit le lot 6 575 538, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les résolutions 2023-07-146 et 2023-08-181, adoptées par le conseil et relatives à la vente du lot 6 575 358, du cadastre du Québec, à monsieur Benoit Godard;



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que le lot 6 575 538, du cadastre du Québec, d'une superficie de 400,9 mètres carrés, tel que décrit au plan cadastral signé par Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, dossier 1379228, minute 5312, daté du 18 avril 2023, soit par la présente résolution, décrété fermé et aboli comme chemin public, à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**9.5**

**RÉSOLUTION 2024-02-054**

**MANDATER LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR FAIRE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-LAURENTIDES (CSSHL) POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire d'un terrain adjacent au terrain appartenant au Centre de Services Scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL);

CONSIDÉRANT que la patinoire utilisée par la municipalité est située sur une partie des deux propriétés;

CONSIDÉRANT que les balançoires utilisées par les élèves de l'école sont situées sur la propriété de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser madame Kim Hut, directrice de l'urbanisme et des travaux publics, à communiquer avec les autorités du Centre de Services Scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL), afin de faire les démarches nécessaires pour vendre une partie du terrain du lot 6176122 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**9.6**

**RÉSOLUTION 2024-02-055**

**MANDATER LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR FAIRE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR L'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DERRIÈRE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que suite à la vente de l'Église, celle-ci incluait le terrain adjacent au stationnement municipal à l'arrière de la Bibliothèque Yves Meilleur;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité d'utiliser cette partie de terrain en stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser madame Kim Hut, directrice de l'urbanisme et des travaux publics, à faire les démarches auprès des ressources professionnelles adéquates pour la



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

réalisation de l'achat d'une parcelle de terrain du lot 6176118, du cadastre du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**9.7**                    **RÉSOLUTION 2024-02-056**  
**MANDATER LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DES**  
**TRAVAUX PUBLICS POUR UNE DEMANDE DE DÉPLACEMENT**  
**DE POTEAU AUPRÈS DE BELL**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de mandater madame Kim Hut, directrice de l'urbanisme et des travaux publics à finaliser la demande pour le déplacement d'un poteau appartenant à Bell, situé près du 274 chemin des Îles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**9.8**                    **RÉSOLUTION 2024-02-057**  
**DEMANDE D'AIDE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR**  
**RELANCER LE PROJET « LAC BROCHET »**

CONSIDÉRANT l'importance d'accroître les possibilités d'accueil de ressources humaines sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT le risque potentiel de la fermeture de l'urgence de nuit à l'Hôpital de Rivière-Rouge pour des raisons de pénurie de personnel médical;

CONSIDÉRANT le plan de lotissement fait en 2012 autour du Lac Brochet sur les terres publiques du territoire municipalisé de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que ces lots de villégiature pourraient favoriser l'offre d'hébergement pour du personnel médical;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que la Municipalité de L'Ascension sollicite la MRC d'Antoine-Labelle pour relancer le projet de villégiature en terres publiques autour du Lac Brochet auprès du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES**

**9.9**                    **RÉSOLUTION 2024-02-058**  
**MANDATER LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DES**  
**TRAVAUX PUBLICS POUR FAIRE LES DÉMARCHES**  
**NÉCESSAIRES POUR L'ARPENTAGE DU CHEMIN DES PINSONS**

CONSIDÉRANT un jugement de la Cour Supérieure daté du 2 juin 2008 déclarant que le chemin des Pinsons doit être laissé libre en tout temps à la circulation et libre de tout entrave sur tout le parcours;



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

CONSIDÉRANT que ledit jugement déclare que le chemin des Pinsons relève de l'autorité et de la gestion de la municipalité et est la propriété de la Municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT, qu'après plusieurs demandes aux propriétaires riverains du chemin des Pinsons de respecter ledit jugement et que rien n'est respecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de mandater la directrice de l'urbanisme et des travaux publics à avoir recours aux différents services professionnels et juridiques pour dégager la végétation entravant la circulation sécuritaire sur cette portion de rue municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES**

**9.10**

**RÉSOLUTION 2024-02-059**

**MANDATER LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS À FAIRE LES DÉMARCHES POUR PROCÉDER À UN PLAN DE LOTISSEMENT AU LAC MOUSSEAU**

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres publiques au Lac Mousseau;

CONSIDÉRANT la possibilité d'utiliser en 2025, sans restriction de conservation, les propriétés municipales autour du lac Mousseau;

CONSIDÉRANT le manque d'hébergement sur le territoire de la Municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de procéder à un développement de villégiature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser la directrice de l'urbanisme et des travaux publics, à faire les démarches nécessaires auprès des différents professionnels, afin de procéder au plan de lotissement des terrains sur le chemin Des Cornouillers – secteur Lac Mousseau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES**

**9.11**

**RÉSOLUTION 2024-02-060**

**APPUI AUX PROPRIÉTAIRES DE L'ÉGLISE POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'appuyer les propriétaires de l'Église de L'Ascension, dans leurs démarches d'adhérer au programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

**11**

**CORRESPONDANCE**

**12**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**



Séance ordinaire  
du 19 février 2024

---

13

**RÉSOLUTION 2024-02-061  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h10 .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

---

Jacques Allard,  
Maire

---

Marc St-Pierre, M.A.P., Adm.A.  
Directeur général et  
Greffier trésorier par intérim

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, Marc St-Pierre, directeur général et greffier trésorier par intérim de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Marc St-Pierre, M.A.P., Adm.A.  
Directeur général et  
Greffier trésorier par intérim

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jacques Allard  
Maire